AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2027

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et à la résolution 2026-455 adoptée à la séance du 20 octobre 2026, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027 se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3, aux jours, dates et heures suivants :

JOUR	DATE	HEURE
Mardi	19 janvier	18 h 30
Mardi	2 février	18 h 30
Mardi	16 février	18 h 30
Mardi	16 mars	18 h 30
Mardi	6 avril	18 h 30
Mardi	20 avril	18 h 30
Mardi	4 mai	18 h 30
Mardi	18 mai	18 h 30
Mardi	8 juin	18 h 30
Mardi	22 juin	18 h 30
Mardi	6 juillet	18 h 30
Lundi	30 août	18 h 30
Mardi	21 septembre	18 h 30
Mardi	5 octobre	18 h 30
Mardi	19 octobre	18 h 30
Mardi	2 novembre	18 h 30
Mardi	16 novembre	18 h 30
Mardi	30 novembre	18 h 30
Mardi	14 décembre	18 h 30

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 22 octobre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca